

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE ET  
PATRIMOINE

Sous matière : AUTRES  
ACTES DE GESTION  
DU DOMAINE PRIVE

**OBJET : BILAN  
ANNUEL DES  
ACQUISITIONS  
ET DES  
CESSIONS  
IMMOBILIÈRES  
- ANNÉE 2023**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 05 AVRIL 2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05 AVRIL 2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 18 AVR. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-101  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-  
François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,  
Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,  
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia  
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Chantal BARTHES pouvoir à Giovanni ZAMAI,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD pouvoir à Audrey GAIANI.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la nécessité de délibérer  
annuellement sur les acquisitions et les cessions immobilières réalisées par la Commune  
durant l'année 2023 conformément à l'article L.2241-1, alinéa 2 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Il donne lecture du tableau des acquisitions et des cessions dont les actes ont été signés dans  
l'année 2023, ci-annexé, qui illustre la politique initiée par la municipalité.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux  
et Enseignement Supérieur en date du 11 avril 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

## APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2023, tel qu'il est établi et joint en annexe à la présente délibération.

**PRECISE** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 12 avril 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **18 AVR. 2024**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : **17 AVR. 2024**  
Par publication le : **18 AVR. 2024**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le **18 AVR. 2024**

ID : 011-211100763-20240412-DB2024101-DE

